

REGLEMENT ET DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE LA BROCANTE VIDE GRENIER DES HAUTS DE
ST-REMY-LES-CHEVREUSE DU 11 OCTOBRE 2026

- les inscriptions à la brocante débutent au forum des associations de St-Rémy-Lès-Chevreuse, qui se tiendra le dimanche 6 septembre 2026 au gymnase C3R
- **Les inscriptions doivent se faire impérativement avant le 5 Octobre 2026**
Tout dossier incomplet ou incorrect ne sera pas pris en compte.

En particulier écrire lisiblement votre adresse mail et votre numéro de téléphone.

- **Après validation**, un e-mail vous sera envoyé à partir du 5 Octobre 2026, contenant un plan de la brocante, l'entrée concernée, vos numéros d'emplacements ainsi qu'un reçu qui devra être obligatoirement apposé de façon visible sur votre véhicule (pare-brise ou tableau de bord)

Vous munir de ces documents avec pièce d'identité ou RC le jour de la brocante

Les souhaits concernant les emplacements sont demandés pour essayer de satisfaire au mieux les exposants, mais ne constituent en rien un engagement de la part de l'organisation. Les résidents des rues concernées par la brocante sont prioritaires pour occuper les emplacements proches de chez eux.

- La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits de 05h00 à 20h00 le dimanche 11 octobre 2026
L'accès à la zone d'exposition sera autorisé sur présentation du retour d'inscription spécifiant l'emplacement attribué à l'exposant.
- Il est interdit d'exposer les articles sur les clôtures des particuliers (à l'exception des exposants qui ont réservé devant leur domicile).
- Sécurité : la voie publique doit rester libre d'accès en cas d'urgence Police et Pompiers. Un véhicule des Pompiers circulera dans la journée pour s'en assurer.
Le dernier exposant de chaque rue devra positionner son véhicule en travers de la rue, au niveau de son stand, ce dernier pouvant être déplacé à la demande des autorités.
Les exposants concernés bénéficieront d'une réduction de 50% sur le tarif.
- **Pour la protection de l'environnement et par égard aux habitants du quartier, l'exposant doit laisser place nette après son départ en emportant la totalité de ses invendus et déchets.**
- Pour les particuliers uniquement :
 - Déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant (e)
 - Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R 321-9 Code pénal)
 - Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de Commerce)
- La signature du bulletin d'inscription vous engage, aux déclarations sur l'honneur décrites ci-dessus pour les particuliers, et au respect du règlement dans sa globalité pour l'ensemble des exposants.

Ce règlement est mis en vigueur par obligation dans l'intérêt de tous.
Nous vous remercions de bien vouloir vous y conformer.

ST-REMY-LES-CHEVREUSE

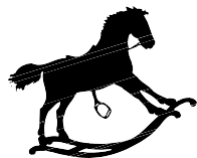
31^{eme} BROCANTE - VIDE-GRENIERS

Organisée par

« VIVRE LES HAUTS DE SAINT-REMY »

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

DE 8 à 18 HEURES



Renseignements pour réservation : 09 82 26 65 97



BULLETIN D'INSCRIPTION

N°

Rempli par l'organisation

Lire le Règlement et la Déclaration sur l'honneur au verso (2), remplir l'inscription et la signer
La renvoyer accompagnée d'un chèque à l'ordre de « Vivre les Hauts de Saint-Rémy »
et d'une photocopie de votre pièce d'identité ou RCS à :

« Vivre les Hauts de St Rémy » 52 rue des chênes 78470 St Rémy lès Chevreuse.

LE JOUR DE LA BROCANTE VOUS MUNIR IMPERATIVEMENT DE VOS PAPIERS D'IDENTITE OU DU RCS

Je soussigné (e) : Nom : Prénom : Né (e) le :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le Par

Souhaits :

Emplacements

A côté de

Professionnel:

N° RCS :

Préfecture

Je déclare avoir pris connaissance du
règlement et de la déclaration sur l'honneur

Fait à Le

Signature :

Réservation maximum par tranche de 2 mètres **Saint Rémy les Chevreuse et Magny les**

Hameaux : 14 € les 2 m / Extérieurs : 18 € les 2 m / Professionnels : 25 € les 2m

Métrage demandé :

2 m x = mètres

Prix emplacements : €

Cheque : ☐

Remise Adhérent (5.00 €) : - €

Espèce : ☐

Montant Total à payer : = €